



Demande de participation([A68806](#))

Date de dépôt : 2015-03-16

Information sur l'audience

Projet : Projet Énergie Est et la cession d'actifs

Société : Energy East Pipeline Ltd.

Numéro du dossier : OF-Fac-Oil-E266-2014-01 02

Qualité du demandeur :

- Particulier
- Représentant autorisé d'un particulier
- Un groupe

Choisissez ce qui décrit le mieux votre groupe.

- Société
- Association (groupe d'intérêt)
- Autochtones
- Gouvernement fédéral
- Gouvernement provincial
- Gouvernement territorial
- Gouvernement municipal
- Autres

- Mon groupe est une organisation qui représentera ses propres intérêts.
- Mon groupe réunit des particuliers ayant des intérêts communs.

Coordonnées du demandeur

- Si la demande est présentée par un particulier, les coordonnées à fournir sont celles du demandeur.
- Si la demande est présentée par un représentant autorisé, les coordonnées à fournir sont celles du particulier représenté.
- Si la demande est présentée par un groupe, les coordonnées à fournir sont celles de la personne-ressource principale du groupe.

Formule de salutation : M.

Nom de famille : Benoit

Prénom : Gilles

Titre : Directeur du Service de l'environnement

Organisation : Ville de Laval

Téléphone : 450-978-6888 Poste : 7260

Télécopieur :

Adresse électronique :

g.benoit@ville.laval.qc.ca

Adresse :

2550, boul. Industriel

Laval, Québec H7V 3Z4

Canada

Coordonnées du représentant autorisé

En l'absence d'un représentant autorisé, cette section ne s'applique pas.

Méthode ou niveau de participation

Je souhaite participer de la façon suivante :

- Auteur d'une lettre de commentaires
- Intervenant

Intérêt ou expertise

- Le groupe que je représente est **directement touché** par le projet proposé.
- Le groupe que je représente possède **des renseignements pertinents ou une expertise appropriée.**

Votre rapport entre vous et les questions soulevées par le projet

2. La faisabilité économique du projet
7. Les effets environnementaux et socioéconomiques potentiels du projet, y compris les effets environnementaux des accidents ou défaillances pouvant survenir en lien avec le projet et tous les effets cumulatifs susceptibles de découler du projet, comme le prévoit la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*
9. La pertinence du tracé général et des besoins en terrains pour le projet
10. La conception technique et l'intégrité du projet
12. L'incidence possible du projet sur les propriétaires fonciers qui sont directement touchés et sur leur utilisation des terres
13. La sécurité et la sûreté associées à la construction et à l'exploitation du projet, y compris la planification de l'intervention d'urgence et la prévention des dommages causés par des tiers
14. La planification des mesures d'urgence en cas de déversement, d'accident ou de défaillance pendant les travaux de construction et les activités d'exploitation du projet
15. Les répercussions financières de la planification des mesures d'urgence en cas de déversement, d'accident ou de défaillance pendant les travaux de construction et les activités d'exploitation du projet
16. Les conditions devant être rattachées à toute recommandation ou approbation de l'Office à l'égard du projet

Attendu que la Ville de Laval est une municipalité comptant plus de 400 000 citoyens et est une région administrative à part entière;

Attendu les enjeux environnementaux en lien avec le projet;

Attendu que le territoire de la Ville de Laval va être traversé par un nouveau tronçon pipelinier;

Attendu que le tracé proposé par ce nouveau tronçon pipelinier va traverser deux (2) aires protégées :

- L'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles (en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables);
- La réserve naturelle de l'Archipel-du-Mitan (en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel);

Attendu que le tracé proposé par ce nouveau tronçon pipelinier va traverser une zone agricole;

Attendu que le tracé proposé par ce nouveau tronçon pipelinier se situe à proximité d'un quartier résidentiel;

Attendu que le tracé proposé par ce nouveau tronçon pipelinier se situe à proximité de deux (2) maisons patrimoniales (Maison Charbonneau et Maison Therrien);

Attendu que le tracé proposé par ce nouveau tronçon pipelinier traverse trois (3) rivières (rivière des Outaouais, rivière des Mille Îles et rivière des Prairies) qui constituent des sources d'eau potables pour les citoyens lavallois et de la région;

La Ville de Laval juge pertinente sa participation à l'audience de l'ONÉ sur le Projet Énergie Est.

Accès, avis et signification

Quelle langue officielle voulez-vous utiliser pour la correspondance avec l'Office national de l'énergie et à l'audience publique? Français Anglais

Les documents électroniques peuvent être consultés dans le dépôt central de l'Office dans son site Web à l'adresse www.neb-one.gc.ca (en cliquant sur « Consulter » sous « Documents de réglementation »). Si vous pouvez accéder à ce dépôt, l'Office et les autres participants à l'instance peuvent vous aviser qu'un document y a été déposé et qu'il y est accessible au lieu de vous en signifier une copie sur support papier.

Pouvez-vous accéder au dépôt central de documents électroniques de l'Office? Oui Non

Les avis par courriel à l'effet qu'un document a été déposé seront envoyés aux adresses électroniques suivantes :

Gilles Benoit [g.benoit@ville.laval.qc.ca]